



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250127-D_2025_1_6-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_1_6

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Janvier 2025

Présents : 26

Votants : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Objet : Zone d'activités : prix de
vente au m2 des parcelles**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Le Président rappelle que le chantier de la ZA avance normalement. Les réseaux humides sont bientôt achevés et les réseaux secs ainsi que les premiers abords vont débiter. Par ailleurs, la phase de commercialisation a démarré et une dizaine d'entreprises indiquent être intéressées pour acquérir un lot. Il convient donc de délibérer sur le prix de vente de ces terrains.

A ce stade des travaux, le coût total du chantier se stabilise aux alentours de 1,2M€ HT. Les recettes attendues (taxe d'aménager et subventions) étant de 340 000€, le reste à charge s'élève donc à 860 000€ HT. Cela donne un prix de 59,11€ du m². Il est donc proposé de fixer le prix de vente moyen à 60€ du m².

Toutefois, certains emplacements bénéficiant d'une meilleure visibilité et d'autres étant frappés de servitudes ou contraintes diverses, il est proposé de fixer le prix par lots de manière différenciée selon la clé de répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250127-D_2025_1_6-DE

N° lot	Surface	prix/m ²	Prix lot € HT
1	1500	65	97500
2	1230	62	76260
3	1800	62	111600
4	1535	60	92100
5	1260	60	75600
6	1850	60	111000
6b	900	32	28800
7	1440	60	86400
8	610	60	36600
9	676	60	40560
10	375	60	22500
11	604	60	36240
12	760	60	45600
Total	14540		860760

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le tableau de répartition ci-dessus. Il est précisé ici qu'en cas de division de lots, le prix au m² attribué initialement à chaque lot sera conservé, afin de garder l'objectif de 860 000€ de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le prix de vente moyen de 60€HT de l'extension de ZA de Balagère, ainsi que la modulation présentée dans le tableau ci-dessus, PREND NOTE que l'objectif de recettes liées aux ventes des lots demeure à 860 000€, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/01/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le